

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **22 (1884)**

Heft 46

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-188422>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Si, d'autre part, le délit est commis de nuit, la peine est aggravée; elle est de quatre à vingt ans. Mais l'art. 314 prévoit que cette dernière aggravation n'a pas lieu quand le dommage causé n'excède pas cent francs.

D'où la conséquence que l'incendie, pendant la nuit, d'un char de cent francs ne subit pas l'aggravation et vaut un an au minimum, tandis que l'incendie, nocturne aussi, d'un char de cent cinq francs, subit l'aggravation et vaut quatre ans au moins.

Et c'est ainsi que dans les mêmes circonstances, avec le même degré de culpabilité chez l'accusé, toutes choses étant égales d'ailleurs, une différence de cinq francs — d'un franc, si l'on veut — dans la taxe de l'objet détruit, quadruple tout simplement la peine!

La logique humaine offre de ces surprises.

Et il y en a tant d'autres.

Sous le titre général de *Bibliothèque nationale*, M. L. Vincent, éditeur à Lausanne, a publié, il y a quelques années, un certain nombre de volumes qui présentent, pour nous autres Suisses romands, un attrait tout particulier. Ils ne sont guère destinés à franchir nos frontières, ces petits livres, ils sont trop imprégnés du parfum du terroir; ils ont une saveur trop franchement rustique pour trouver grâce auprès de nos voisins d'outre-Jura. Mais, dans le « pays romand », qu'ils chantent ou qu'ils décrivent, ils ont eu et méritent d'avoir un légitime succès. — Le premier volume de la collection, les *Nouvelles suisses*, est depuis longtemps épuisé; le second, *Traditions et légendes de la Suisse romande*, le plus intéressant et le plus original peut-être, a eu deux éditions¹; l'*Armée suisse*, piquants croquis à la plume de l'auteur de *Jean-Louis*, n'a pas été accueillie avec moins de faveur. Enfin, les *Scènes champêtres*, de Pierre Sciobéret, ont clos dignement la série; elles ont rendu à celui que M. E. Rambert appelait le premier de nos conteurs, la place qu'il méritait dans notre littérature romande.

Au moment où l'on va s'occuper des étrennes, nous tenions à recommander à nos lecteurs cette excellente *Bibliothèque nationale*, et, pour les mettre en goût, nous extrayons d'un de ses volumes la charmante nouvelle qu'on va lire. Elle a paru sous la signature de *Paul Feuillage*; mais on n'a pas tardé à reconnaître sous ce pseudonyme la plume d'un écrivain qui, après avoir débuté modestement chez nous, s'est acquis rapidement, en France, une réputation méritée. Nous voulons parler de M. Victor Tissot, qui nous permettra de rétablir son nom au pied de ces colonnes.

L'exploit de frère Polycrate.

I.

Dieu, qu'il est gentil, ce petit village de Cully, caché dans un repli de terrain, entre Vevey et Lausanne, comme un nid de caille dans un sillon. Ses maisons blanches et propres, alignées au bord du lac, ont un air de bien-

¹ Un certain nombre d'exemplaires de ces *Traditions et légendes* sont encore disponibles, au prix de fr. 3. — Le Bureau du *Conteur* se charge de l'expédier aux personnes qui en feront la demande.

être et de gaieté qui vous dilate le cœur. Quelques-unes sont entourées de jardins de rosiers et de lauriers, d'autres ombragées de grands arbres au feuillage d'éméraude chuchotant sous le vent; et derrière elles, la colline élève triomphalement ses milliers de gradins de pierre chargés de pampres éclatants de sève et de fraîcheur.

Rien de plus charmant et de plus coquet que le coup-d'œil offert par ce village du pont des bateaux à vapeur qui, en été, trouble à tout instant de leurs roues bruyantes le limpide cristal de son port. Les passagers, attirés par la grâce pittoresque du paysage, quittent leur place et braquent leur lorgnette. J'en ai vu qui tiraient un crayon, faisaient une marque sur leur guide, ou prenaient à la hâte quelques notes.

Ceux qui sont observateurs s'approchent ordinairement du timonier et lui demandent comment on est parvenu à rendre à la culture ces pentes rapides qui s'étendent verdoyantes, à perte de vue, et qui, autrefois, ne devaient présenter que de longues parois de rochers âpres et nus. La date de cette conquête de l'homme sur la nature est si ancienne, qu'on ne dirait pas qu'elle appartient à l'histoire, mais à la légende.

C'était au commencement du VII^e siècle. Un jour que l'évêque de Lausanne, Guy de Merlen, était en tournée pastorale dans les villages de Lavaux, Sa Grandeur fut fort étonnée de l'apparence sauvage et inculte de cette partie de ses Etats. Le contraste était d'autant plus frappant, que, tout autour de ce désert, des vignes superbes étalaient leurs grappes dorées au soleil du bon Dieu.

De retour à Lausanne, un soir que l'évêque Guy, les pieds sur les chenets, contemplait avec amour, à la lueur de la flamme, la belle couleur de topaze d'un verre débordant de vin de Lavaux, sa pensée se reporta sur les pentes rocheuses qui dominent Cully, connues déjà alors sous le nom de Désaley. Il se demanda si l'on ne pourrait pas tirer profit de leur position exceptionnelle. Cette idée l'obséda toute la nuit. Le matin, il se leva en souriant comme un homme qui a trouvé le moyen de réaliser un grand projet. Il prit une feuille de parchemin et écrivit aux trois monastères de Haut-Grêt, Montheron et Hauterive; il engageait ces moines à entreprendre les travaux nécessaires pour planter de la vigne sur les côtes abruptes du Désaley, moyennant quoi il leur octroyerait la moitié des futurs vignobles.

Les abbés acceptèrent. Au mois de mars, des détachements de religieux se montrèrent, armés de piques et de bèches, sur les hauteurs de Cully. Et pendant douze ans ils creusèrent le rocher, ils amenèrent des pierres et de la terre, ils travaillèrent sans relâche! Avec ces gigantesques murs d'étalement s'élevèrent aussi les murs non moins solides des bâtiments destinés à servir de demeure aux moines. Sur les uns et les autres les siècles ont passé sans laisser la moindre empreinte: terrasses des vignes et anciennes habitations des religieux sont encore maintenant comme au lendemain de leur achèvement. Seuls, les propriétaires ont changé: depuis la Réformation, les vignobles du Désaley appartiennent à la commune de Lausanne, et les deux bâtiments — le Désaley dessus et le Désaley-dessous — construits par les moines à mi-côte de la colline, sont devenus la demeure des vignerons vaudois, un peu buveurs, mais au demeurant les meilleurs fils de la terre. L'avocat plaide, le tailleur coud, le vigneron boit: chacun son métier. C'est ainsi qu'au Désaley les vignerons raisonnent, et je vous le jure, ce n'est jamais comme des tonneaux vides!

L'automne dernier, j'appris que quelques peintres de Lausanne ornaient de fresques bachiques les panneaux de la porte intérieure de la grande cave du Désaley-des-